

L'AJEFNB S'INDIGNE DE LA RÉCENTE NOMINATION À LA COUR D'APPEL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

En février dernier, l'AJEFNB a demandé au ministre fédéral de la Justice et Procureur général du Canada, l'hon. Peter MACKAY, de nommer à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick un avocat, une avocate ou un juge émanant de la communauté linguistique francophone. Notre demande a été complètement ignorée puisque, le 8 juin dernier, le ministre MACKAY annonçait la nomination d'un juge unilingue anglophone.

Rappelons que l'AJEFNB demandait que l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* soit respecté. L'AJEFNB soutient que les droits linguistiques constitutionnels ne peuvent être respectés que si les deux communautés linguistiques sont également représentées au sein du plus haut tribunal de la seule province officiellement bilingue au Canada. Cette représentativité des deux communautés de langues officielles au sein de la Cour d'appel assurerait un accès égal à la justice, peu importe la langue officielle utilisée par le justiciable.

L'AJEFNB tient à souligner que les seules compétences qu'elle met en doute pour que le nouveau juge soit nommé à la Cour d'appel, laquelle compte maintenant deux juges francophones et quatre juges anglophones, sont ses compétences

linguistiques en français. L'AJEFNB considère qu'un tel déséquilibre au sein de la Cour d'appel est inacceptable dans une province où la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux.

Pour ajouter à la grande déception de l'AJEFNB, le ministre MACKAY a également annoncé la nomination d'un juge unilingue anglophone à la Cour du Banc de la Reine de Saint-Jean, là où plusieurs milliers de francophones ont choisi d'y élire domicile.

L'AJEFNB souhaite pouvoir rencontrer le ministre MACKAY afin de discuter des préoccupations de ses membres face à ces récentes nominations. C'est un dossier à suivre.

L'AJEFNB ORGANISE DES COURS DE FORMATION

À inscrire à votre agenda — En collaboration avec l'Association du Barreau canadien - Division du N.-B., l'AJEFNB organise des cours de formation qui auront lieu à l'automne 2015. En voici un bref aperçu :

FRANCO-FORMATION JURIDIQUE TOUT EN COULEUR

24-25 septembre 2015 — Centre des congrès, à Edmundston

L'automne apporte de belles couleurs et l'AJEFNB emboîte le pas avec les franco-formations juridiques tout en couleur ! Ces jours de formation, qui seront toujours offerts à l'automne, comprendront quatre demi-journées complètes. Cette année, les cours de formation porteront sur les domaines suivants : le droit de la famille, le droit des assurances, le droit immobilier et les fiducies. Le vendredi midi, il y aura également une conférence qui portera sur les nouvelles dispositions provinciales relatives à la conduite en état d'ébriété. Ces deux jours de formation promettent d'être des plus intéressants !

FRANCO-FORMATION JURIDIQUE DE FIN D'ANNÉE

7 novembre 2015 — Faculté de droit de l'Université de Moncton

Organisée dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de l'AJEFNB, cette activité comprendra deux demi-journées de cours de formation portant sur les plaidoiries en appel (préparation du mémoire, présentation orale et perspective du juge) et sur les aspects fiscaux du droit de la famille. Les assises annuelles auront lieu sur l'heure du midi.

L'heure précise des cours de formation et la liste des formateurs seront envoyées prochainement aux membres de l'AJEFNB.

L'AJEFNB est en mesure d'organiser ces cours de formation grâce aux contributions financières du ministère de la Justice Canada en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, une initiative de la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés*.

PROJETS INTÉRESSANTS AU MENU POUR 2015-2016

Séances d'information juridique – Grâce à l'appui financier du ministère de la Justice Canada, l'AJEFNB pourra offrir encore cette année des

séances d'information dans les écoles secondaires francophones de la province, ainsi qu'aux membres de l'Association francophone des aînés du N.-B. Ces séances d'information sont très appréciées et les bénéficiaires en redemandent !

Promotion, partage d'information et concertation provinciale en matière d'accès à la justice au Nouveau-Brunswick

— Grâce au financement reçu de Justice Canada pour ce nouveau projet, l'AJEFNB va procéder au recensement de tous les services disponibles en français dans la province. Le but est d'identifier les problèmes et les lacunes en matière d'accès à la justice et de proposer des solutions pour y remédier. En effet, un tel recensement nous permettra de proposer des pistes de solution en concertation avec les regroupements francophones de la province et avec les acteurs du système judiciaire au Nouveau-Brunswick. Par la suite, en tenant compte des résultats obtenus, l'AJEFNB pourra entreprendre des activités de sensibilisation, de représentation et de communication au niveau provincial pour que les communautés francophones minoritaires soient informées des développements, des enjeux et des besoins reliés à l'accès à la justice. L'accès à la justice peut se définir de bien des façons et c'est en travaillant avec les organismes du Forum de concertation, le Barreau du N.-B., les universités de la province, les membres de l'appareil judiciaire, les traducteurs, etc., que l'AJEFNB pourra bien en saisir la portée. L'AJEFNB souhaite, par l'entremise de ce projet, être en mesure de proposer des améliorations et des changements qui répondront réellement aux besoins des justiciables.

Mise à jour des Modèles d'actes juridiques — Les sept tomes qui font partie des *Outils du praticien* font présentement l'objet d'une mise à jour importante. Les travaux ont débuté l'an dernier et seront terminés en décembre. Par la suite, les modèles – *nouveaux et améliorés* – seront déposés sur le site Web de l'AJEFNB pour en faciliter l'accès aux juristes francophones.

RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B. ANNOTÉES

Vous pouvez encore commander un exemplaire de l'édition 2013 de cet ouvrage – vous n'avez qu'à communiquer avec nous, soit par courriel à l'adresse association@ajefnb.nb.ca, soit en composant le 506-853-4151.

UN IMPORTANT PROJET DE LOI EST ADOPTÉ

En mai dernier, le gouvernement provincial a déposé un projet de loi qui a modifié la *Loi sur les langues officielles*. Le projet de loi 49 prévoit notamment que les **associations professionnelles** du Nouveau-Brunswick « dispense[nt] dans les deux langues officielles les services et les communications [...] ». Il est prévu que la nouvelle disposition entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2016. Pour en connaître davantage, veuillez consulter le www.gnb.ca/legis/bill/FILE/58/1/Bill-49-f.htm.

PROFIL D'UN MEMBRE

Léonard LAROCQUE – Depuis le 1^{er} juin 2015, M^c Larocque occupe le poste de directeur général de l'Institut de recherche sur les zones côtières, à Shippagan. Avant l'obtention de ce poste, il était, depuis 1987, associé au cabinet *Thériault, Larocque & associés* de Shippagan en tant qu'avocat-notaire. Détenteur d'un baccalauréat en sciences administratives (1984) et d'un baccalauréat en droit (1987) de l'Université de Moncton, il s'est ensuite mérité le titre de Comptable général agréé (C.G.A.) de l'Association des comptables généraux agréés du Canada (1988), tout en obtenant la meilleure note du cours de comptabilité avancé. Il a été chargé de cours (comptabilité et fiscalité) à l'Université de Moncton, campus de Shippagan, ainsi que conseiller juridique et directeur des prêts commerciaux à la Caisse populaire de Shippagan.

Ses contributions à la collectivité sont nombreuses : il a été trésorier, vice-président et président de l'Association du Barreau canadien – Division du N.-B., membre du conseil d'administration de l'Association du Barreau canadien, de l'Association coopérative de Lamèque, de la Corporation aux bénéfices du développement communautaire-Péninsule acadienne, de la Chambre de commerce de Shippagan et du Centre d'incubation d'entreprise de la Péninsule acadienne. Il a également été membre du Comité sur l'énergie éolienne de l'Association francophone des municipalités du N.-B., enseignant des cours du Barreau du N.-B. dans les domaines du droit commercial, des négociations et du droit des créanciers, commissaire auprès de la Commission des

entreprises de service public du N.-B. et membre de la Commission d'appel en matière du développement industriel du N.-B.

L'an dernier, Léonard LAROCQUE a offert à deux reprises un cours de formation aux membres de l'AJEFNB dans le domaine des sociétés commerciales.

Léonard LAROCQUE est marié et père d'un enfant. Pendant son temps libre, il aime bien faire du vélo et de la menuiserie. Nous lui souhaitons bon succès dans ses nouvelles fonctions.

AVIS À NOS LECTEURS

En raison des frais de poste élevés, l'AJEFNB diffusera dorénavant son bulletin d'information en format électronique.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Présidente</i>	Mélanie TREMBLAY
<i>Adresse</i>	18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 245 membres.
